



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de REAUVILLE (DROME) du 4 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre décembre à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUPRE, Maire.

Date de convocation : 30 novembre 2017

Présents : *Mesdames* Monique ALLEGRE, Gertrude BARNIER (*arrivée à 18h10*), Régine BERTHELET-RANDON, Marcelle BOISSIER, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUPRE

Messieurs Gérard BARRIERE, Denis DIEMUNSCH, Alain GELIFIER

Absente de 18h à 18h 15 : Nadine DONNEAUD a donné pouvoir à Régine BERTHELET-RANDON.

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

OBJET	Pour	Contre	Abst	Décisions
<u>Stérilisation des chats errants</u>	9	0	0	Les chats errants se propagent dans le village et représentent un problème sanitaire. Il est prévu de mener une opération de piégeage des chats errants et de les emmener chez le vétérinaire de Valréas (<i>Dr Andrieux</i>) pour stérilisation et tatouage. La Fondation « 30 Millions d'Amis », par convention constituant un accord-cadre, nous accompagne dans la démarche et subventionne à hauteur de 80 € par femelle et 60 € par mâle. Les Conseillers acceptent la proposition d'accord-cadre de la Fondation « 30 millions d'amis » et autorisent Madame le Maire à signer les conventions avec « 30 millions d'amis » et le vétérinaire de Valréas.
<u>CCEPPG – groupement des commandes de voiries : avenant n°2</u>	8	0	0	Le Conseil a délibéré en juillet en faveur d'un appel d'offres communautaire pour négocier un contrat de prestation de voiries (<i>délib.n°051-07-2017</i>), puis en septembre pour ajouter la commune de Roussas (<i>délib.n°061-09-2017</i>). La commune de Valaurie décide de se retirer de la convention, revenant ainsi à 11 communes signataires, à la situation initiale de juillet. Les Conseillers acceptent à l'unanimité l'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes de travaux de voirie retirant la commune de Valaurie, et autorisent Madame le Maire à le signer.



OBJET	Pour	Contre	Abst	Décisions
<u>Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle due à la sécheresse</u>	8	0	0	Plusieurs administrés ont subi des dégâts à leur maison, dus à la longue période de sécheresse de cet été : fissures des murs des maisons, du soubassement, ... leur assurance fonctionne si le Préfet prend un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle pour la commune., due à la longue période de sécheresse. Les Conseillers demandent à Madame le Maire de faire la démarche auprès de la Préfecture pour faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle sur notre commune.
<u>Amicale des Parents d'élèves de Montjoyer/Réauville : demande de subvention</u>	9	0	0	Chaque année, les communes de Réauville et Montjoyer versent une subvention à l'APE à hauteur de 20 € par enfant scolarisé du RPI Montjoyer/Réauville (soit 10 € par commune), pour les cadeaux du Père Noël. Cette année scolaire 2017-2018, 28 enfants sont concernés, ce qui représente une subvention pour Réauville de 20€ / 2 * 28 = 280 € Les Conseillers décident de verser la somme de 280 € à l'APE, dans le cadre du Noël des enfants.
	9	0	0	Le projet « Musique du monde » est reconduit cette année et l'enseignante demande le financement à l'identique de l'année 2016-2017, soit une participation de 300 € de la part de chaque commune (coût total 1 200 €). Les Conseillers décident de verser la somme de 300 € à l'Amicale des parents d'élèves pour financer en partie le projet « Musique du monde » du RPI.
<u>Déneigement : tarifs hiver 2017/2018</u>	8	0	0	L'entreprise BOISSIER SAS de Réauville propose d'assurer le service de déneigement des voies communales, à la demande de la Commune, suivant les mêmes conditions tarifaires que les 2 années précédentes. L'entreprise BOISSIER a les lames de déneigement homologuées pour intervenir dans les petites rues comme sur les voies publiques larges. <i>Marcelle BOISSIER sort de la séance et ne participe pas au vote.</i> Les Conseillers autorisent Madame le Maire à signer la convention de déneigement avec BOISSIER SAS.
<u>CCAS : compte de gestion 2017</u>	9	0	0	Suite à la décision de dissoudre le CCAS de la Commune et d'assurer son action par le Conseil municipal, le budget du CCAS a été intégré dans le budget de la commune depuis janvier 2017. Afin de clôturer le budget du CCAS, il convient de voter le compte de gestion 2017 du CCAS, dit de « dissolution », présentant un compte à zéro. Les Conseillers approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2017 du CCAS.
OBJET	Pour	Contre	Abst	Décisions



<p><u>Fontaine du Combal : remboursement des travaux par l'association « Environnement et Patrimoine Réauvillois »</u></p>	<p>9</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>A la demande de l'association EPR, les travaux de restauration de la Fontaine du Combal ont été réalisés en 2017. L'association remet à la commune un chèque de 2 964€ pour la prise en charge des coûts de travaux, déduction faite de la subvention du département obtenue par la commune. Les Conseillers acceptent à l'unanimité le chèque de 2 964€ de l'association EPR, et remercient l'association pour son action en faveur du patrimoine du village.</p>
<p><u>GROUPAMA : dégâts des eaux salle périscolaire, du 22 mai 2017</u></p>	<p>9</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>Suite au dégât des eaux dans la salle du périscolaire, dû à une fuite dans le petit appartement de la commune, Groupama rembourse par chèque le montant des travaux de réparation réalisés par nos agents, soit la somme de 77,11 €. Les Conseillers acceptent le chèque de 77,11 € de Groupama.</p>
<p><u>Virements de crédits sur le budget « Eau et Assainissement »</u></p>	<p>9</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>Ajustements sur la partie « FONCTIONNEMENT » du budget « Eau & assainissement » : - <u>dépenses</u> : surcroît prévisionnel de consommation sur la téléphonie, annulation d'un abonnement eau → 700 + 96,36 = 796,36 € - <u>recettes</u> : redevances pollution domestique et modernisation réseaux de collecte, 5 ouvertures abonnement, prime pour épuration → 691,32 +157,47 +397,50 +2008,24 = 4 046,53 € - <u>réserve de fonctionnement</u> : + 3 250,17 €. Les Conseillers acceptent les virements de crédits ci-dessus.</p>
<p><u>Virements de crédits sur le budget de la Commune</u></p>	<p>9</p>	<p>0</p>	<p>0</p>	<p>Ajustements du budget de la Commune sur : LE FONCTIONNEMENT - <u>dépenses</u> : fournitures de bureaux, cotisation CDG26, Fonds Péréquation → 1 347 € - <u>recettes</u> : URSSAF, GROUPAMA, travaux véranda du périscolaire (transfert en investissement pour récupération TVA) → 1 188,11 € - <u>réserve de fonctionnement</u> : -158,89 € A noter : 2 opérations importantes sont réalisées (dépenses = recettes) - sortie des immobilisations du tracteur volé à la commune, - changement de prestataire de fourniture de matériel d'impression (photocopieurs et imprimantes école et mairie) : prise en charge par le nouveau prestataire C'PRO du solde de tout compte de notre contrat avec l'ancien prestataire INFINITY (= 21 121,63 €) L'INVESTISSEMENT - <u>dépenses</u> : imprimante pour le périscolaire, travaux véranda périscolaire → 1 400 € - <u>recettes</u> : taxe aménagement , chèque EPR Fontaine du Combal, amende de police plateau traversant route d'Allan, indemnisation vol du tracteur → 24 102,81 € - <u>réserve de fonctionnement</u> : + 22 702,81 € Les Conseillers acceptent les virements de crédits ci-dessus.</p>



La séance est levée à 19h25

Prochaine réunion du Conseil municipal **le 15 janvier 2018** à 18h00.

PS : pour info, le Conseil du 19 mars 2018 est décalé au **26 mars 2018**

Le Maire
Marie-Hélène SOUPRE